



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Pénurie de personnel dans le secteur de la santé

Question écrite n° 11278

Texte de la question

Mme Véronique Besse attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la pénurie de personnel dans le secteur de la santé, cela affectant l'offre de soins. Plus précisément, Mme la députée interroge M. le ministre sur la réponse pouvant être apportée pour faire face au manque d'infirmiers dans les hôpitaux et structures de soins, publics et privés. Aujourd'hui, la pénurie d'infirmiers est manifeste en France. En sous-effectif, ce personnel est exténué du fait des contraintes administratives et logistiques éreintantes du quotidien ; par la désorganisation trop souvent récurrente de nombreux services ; et du fait d'un nombre toujours plus important de patients à prendre en charge. En effet, suite à la crise de la covid-19, les démissions se multiplient, ce qui fait peser la charge de travail sur le personnel restant. Une réponse pourrait résider dans les cohortes d'étudiants en attente de leur diplôme. Or à date, selon l'Ordre national des infirmiers, 35 000 infirmiers devraient être formés chaque année pour répondre aux besoins. Mais les instituts de formation n'en dénombrent actuellement que 25 000. Une solution ne consisterait elle pas dans la reprise d'études en accéléré des élèves en soins infirmiers ayant dû, à un moment donné, abandonner leurs études pour de multiples raisons (problèmes familiaux, précarité...) ? Alors que nombre d'élèves en soins infirmiers ont d'ores et déjà validés une ou deux années d'études avant de les interrompre, un processus de reprise des dites études en accéléré pourrait-il être envisagé pour que ces personnes puissent être diplômées au plus tôt en soins infirmiers ? Cela leur permettrait d'intégrer au plus tôt le marché du travail et donc de répondre aux besoins urgents dans les établissements de santé. Par exemple, un étudiant ayant validé 2 années d'études il y a quelques années pourrait-il reprendre automatiquement son *cursus* en 3e année ? Deuxième exemple : un étudiant ayant validé une année d'études il y a quelques années devrait-il refaire 3 années complètes pour être diplômé ? Troisième exemple : une formation accélérée en 1,5 an (plutôt que 2 ans) serait-elle envisageable pour un élève ayant précédemment validé (il y a plusieurs années) une année d'études en soins infirmiers ? Naturellement, l'objectif ne serait pas d'abaisser le niveau de qualification, mais au cas par cas, d'accélérer la formation en cas de reprise de la formation en soins infirmiers. Elle lui demande donc sa position sur ces réflexions visant à accroître au plus vite le nombre d'infirmiers sur le marché du travail.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Besse](#)

Circonscription : Vendée (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11278

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 septembre 2023](#), page 8072

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)